

La grève c'est quoi ? Comment ça marche ? Quels sont nos droits ?

La grève est une cessation collective et concertée d'activité. C'est un droit de désobéir, un droit à la révolte, un droit à la résistance reconnu par la Constitution.

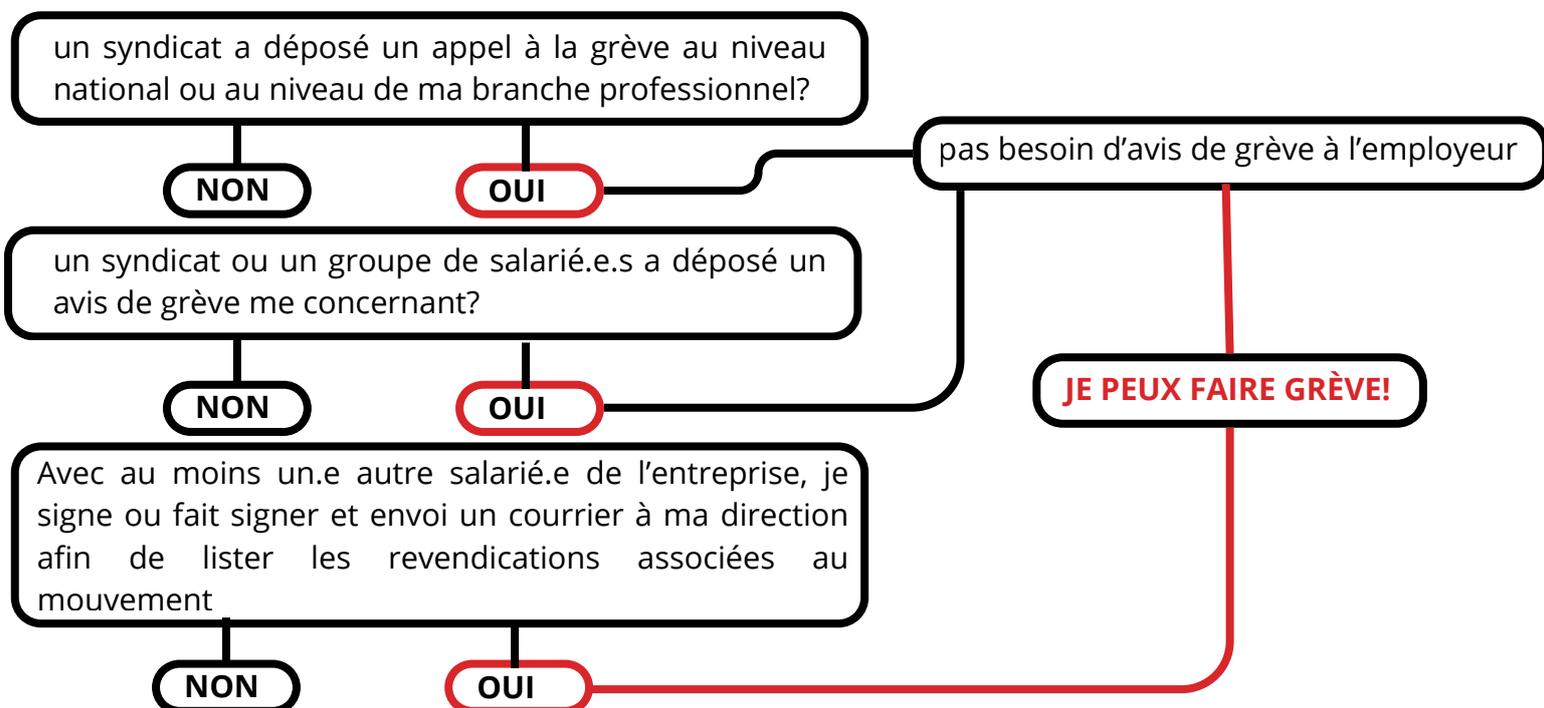
La grève est un droit constitutionnel (garantie par la constitution), c'est un droit individuel qui s'exerce collectivement. Il s'agit de cesser volontairement le travail: lorsqu'on est en grève on récupère du temps libre, nous sommes donc libres de nos

mouvements, de nos décisions, nous n'avons plus à obéir à l'employeur, nous n'avons pas à nous présenter et prendre notre poste de travail !

L'action collective ne se limite pas à l'entreprise, lorsque qu'une grève est nationale - comme c'est le cas pour le mois de septembre - (dans toutes les entreprises et les secteurs, il s'agit alors d'une action collective et je peux donc me mettre seul en grève dans mon entreprise).

LE DROIT DE GRÈVE DANS LE SECTEUR PRIVÉ :

Quelle que soit la taille de notre entreprise, même dans une TPE, même si il n'y a pas de syndicat dans l'entreprise, j'ai le droit de me mettre en grève ! Voilà comment ça marche :



LE DROIT DE GRÈVE DANS LE SECTEUR PUBLIC, OU ENTREPRISE DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC :

Pour que les travailleurs du secteur public puissent se mettre en grève **il est indispensable qu'un préavis de grève ait été déposé par un syndicat représentatif**, ce préavis doit être déposé au moins 5 jours francs avant le début de la grève (ce qui est le cas pour tout le mois de septembre 2025!)

il existe de nombreuses particularités et spécificités en fonction des différentes activités de service public, qui ne peuvent malheureusement pas être toutes résumées ici en quelques lignes.

Nous conseillons donc de se rapprocher le plus possible des syndicats présents dans les services, et nous mettons ici à votre disposition un **lien QR code pour accéder à un récapitulatif du droit de grève dans le service public!**



QUELQUES CONSEILS POUR BIEN RÉUSSIR SA GRÈVE :

• LES DIFFÉRENTES FORMES DE GRÈVE : DU DÉBRAYAGE À LA GRÈVE RECONDUCTIBLE

La grève peut prendre de nombreuses formes. Dans certaines entreprises cesser le travail collectivement au bon moment et au bon endroit ne serait-ce qu'une heure peut empêcher toute la production. On parle alors de débrayage, c'est la première étape de la grève. Une grève peut aussi durer toute une journée.

Et puis on peut décider avec les collègues de continuer : de recommencer le lendemain, on reconduit alors la grève jusqu'à la satisfaction de nos revendications. On peut ainsi organiser des débrayages tous les jours, ou arrêter totalement le travail plusieurs jours d'affilée !

• L'ASSEMBLÉE DES SALARIÉS

C'est le cœur battant de la grève; se rassembler avec les collègues et prendre les décisions ensemble, reprendre du pouvoir de décision collective: comment organiser le mouvement, quelles sont les revendications, quel est l'état d'esprit, quelles sont les idées d'actions?

C'est un moment où l'intelligence collective est forte, où on apprend aussi à faire entendre notre voix auprès des collègues et la voix de tout le collectif de travail auprès de la direction

• NE PAS RESTER ISOLÉ

Le lien avec les collègues : même si on est peu nombreux à faire grève dans une entreprise, il s'agit de toujours garder le lien avec les collègues, même les non grévistes, pour ne pas s'isoler, pour savoir l'état d'esprit des collègues, les inciter à rejoindre la grève, ou à agir d'une autre manière, à exprimer leur solidarité.

Le lien avec les grévistes d'autres entreprises : Il est fort probable que dans un mouvement qui est fort il y ait d'autres entreprises touchées par des grèves, à proximité de chez nous ou de notre propre entreprise, il peut être utile de se renseigner, d'aller à leur rencontre, de mutualiser les expériences et les idées, de tisser des liens d'entraide, de créer des revendications en commun.

s'adresser au syndicat : même si un syndicat n'est pas forcément présent sur l'entreprise, les syndicats sont dotés de structures territoriales (union locale ou départementale) , qui rassemblent des centaines de salariés de nombreux secteurs différents, on peut déjà s'adresser à eux pour savoir ce qu'il se passe ailleurs, dans d'autres entreprises aux alentours, mais on peut aussi les solliciter pour venir

nous aider : nous fournir une aide matérielle (imprimer des tracts ou des affiches, mettre en place un barnum, organiser un bbq, amener du café et de la nourriture) et une aide morale et technique (aider à organiser une action, à diffuser des tracts auprès des collègues ...). Ils peuvent aider à rompre l'isolement et fournir un appui dans l'action.

• LE PIQUET DE GRÈVE

Lorsqu'on fait une grève il est parfois tentant de rester chez soi et profiter de cette journée, mais il est souvent bien plus stimulant et motivant de voir directement l'effet de notre grève. Se rendre le matin à l'heure de l'embauche devant notre entreprise et voir l'impact direct que nous avons : une entreprise qui n'ouvre pas, qui ne fonctionne pas. Cela permet aussi de se retrouver entre grévistes, collectivement.

Mais aussi de convaincre des collègues qui pourrait ne pas être au courant ou qui pourraient ne pas être encore convaincu, d'engager des discussions avec eux autour d'un café. Il s'agit aussi de montrer notre force : de prouver aux collègues que nous sommes nombreux et organisés. C'est aussi là que se tient l'assemblée des salariés et où les décisions peuvent être prises collectivement. C'est ici qu'on organise aussi la solidarité !

• ORGANISER LA SOLIDARITÉ

Si la grève est un moment de dignité, d'émancipation, de libération et d'apprentissage, cela ne veut pas dire qu'elle ne peut pas être dure : ne pas être payé, se sentir parfois démotivé, avoir peur de perdre (même si ce n'est jamais une défaite, on y apprend toujours des choses), peuvent avoir un impact, c'est pour ça qu'il faut absolument mettre en place des mécanismes de solidarité collective, car c'est en se serrant les coudes qu'on est plus fort, plus solide et qu'on gagne !

De nombreuses choses peuvent être faites pour organiser la solidarité entre salariés grévistes ou avec des soutiens extérieurs : nous en donnons ici une liste non exhaustive

Repas et cantine collective : mutualiser les frais, faire des économies d'échelle. Organiser des repas collectifs, payer en commun et préparer en commun. Cela renforce les liens et la solidarité, permet la convivialité mais permet aussi de réduire les dépenses des uns et des autres, on peut y faire venir les familles et les amis, chacun participe à hauteur de ses moyens, mais on peut aussi le financer avec un fonds mutualisé, ou faire appel à des associations qui organisent des cantines pour les grévistes !

Caisse de grève : mutualiser de l'argent pour aider aux dépenses du quotidien : entre collègues, mais aussi par des soutiens extérieurs, des personnes qui peuvent vouloir soutenir l'initiative financièrement en aidant à faire tenir la grève. Cette caisse et la répartition doivent être discutés collectivement entre grévistes pour décider de son utilisation, des conditions pour verser etc

Paniers repas : comme la cantine collective cela permet (par exemple avec un fond de solidarité ou une caisse de grève, de faire des courses en gros et réaliser des économies d'échelle) et fournir ainsi à chaque grévistes les denrées de première nécessité pour sa famille. Cela peut aussi venir de l'extérieur : créer du lien avec des agriculteurs solidaires du mouvement qui peuvent venir offrir certains de leur produits aux grévistes, ou des associations de collecte et de solidarité alimentaire etc....



Union Departementale CGT Haute Garonne



05 61 21 53 75



ud@cgt31.fr



CGT31.fr



UD CGT 31



19 place saint sernin
31000 toulouse